

# Prérentrée: toujours 1 seul jour !

Comme chaque année à cette période, les équipes pédagogiques se posent la même question sur la validité ou l'obligation d'une 2ème journée de pré-rentrée.

Le calendrier scolaire officiel 2020/2021 a été fixé par l'arrêté du 26 juillet 2019, la réglementation n'envisage aucune dérogation, ni aucune interprétation de la part d'un IEN, d'un Directeur Académique ou de tout autre représentant de l'administration à propos de la date de la pré-rentrée : la pré-rentrée 2020 des enseignants est fixée au lundi 31 août 2020.

Si certains IEN ou même directeurs parlent alors d'une prétendue « 2ème journée de pré-rentrée », c'est en référence à la note au bas du tableau de l'annexe de l'arrêté du 26 juillet 2019 qui précise : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

Deux points à préciser :

- « pourront » ne signifie pas « devront »
- « deux demi-journées (ou un horaire équivalent) prises en dehors des heures de cours » ne peut s'entendre que dans le cadre des obligations de service donc pendant les heures de concertation réglementaires ou sinon, cela revient à du travail gratuit et bénévole, ce qui ne figure nulle part dans notre statut ni dans les décrets définissant nos obligations de service !

## En résumé

- ▶ **Il n'y a bien qu'1 seul jour de pré-rentrée : le lundi 31 AOÛT 2020**
- ▶ **Il n'y a pas de demi-journées « à récupérer » en plus**, un mercredi ou un autre jour, avant ou après la pré-rentrée officielle
- ▶ 6 heures de réunion peuvent être programmées dans l'année scolaire, selon une organisation imposée par la hiérarchie (DASEN ou IEN dans sa circonscription) et il convient d'attendre les instructions hiérarchiques pour programmer ou non cette réunion
- ▶ Dans le cas où cette réunion serait programmée, ce n'est pas du travail gratuit : il faut déduire ces 6 heures de "l'enveloppe" des 108 h !

**En cas de problèmes ou de pressions -d'où qu'elles viennent- contactez immédiatement le SNUDI FO !**

**Nous vous souhaitons bon courage pour cette rentrée difficile et vous invitons à prendre (ou reprendre) au plus vite, votre adhésion pour 2020 .**

**Pascal Gasquet**  
secrétaire départemental

## Info importante

Pendant mon absence (pour raison de santé) dont la durée est encore indéterminée, tous les membres du bureau du SNUDI FO sont encore plus mobilisés pour répondre à vos mails, et prendre vos appels au 04 66 67 79 99 lors de leurs permanences.

Vous pouvez également leur adresser un sms ou les appeler sur leur portable pour tout problème urgent

Vanessa : 06 13 60 39 56  
Amandine : 06 64 34 95 51  
Céline : 06 15 85 27 85  
Alexandra : 06 52 41 30 93  
Isabelle : 06 37 67 73 94  
Jacqueline : 06 83 71 37 36  
Stéphane : 06 45 95 65 41